

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière du 19 mars 2025, le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie, ainsi que son plan de mise en œuvre. Le tout entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Cette adoption fait suite à la réception, en date du 19 février 2025, de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique.

Copie du Schéma de couverture de risques incendie est disponible au centre administratif de la MRC de Bellechasse au 100, Mgr Bilodeau Saint-Lazare-de-Bellechasse. Il peut également être consulté en ligne sur la page Sécurité incendie de la MRC de Bellechasse, au www.bellechasse.ca, ou bien encore directement au : <https://www.bellechasse.ca/fichiersUpload/fichiers/20250320144203-schema-risque-incendie-2025-2035.pdf>

Donné à St-Lazare, ce 19^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière